



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/32/L.11
30 septembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Incidences administratives et financières du projet de résolution révisé
publié sous la cote A/C.2/32/L.9/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution révisé publié sous la cote A/C.2/32/L.9/Rev.1, le Secrétaire général devrait "continuer à encourager une mobilisation encore plus poussée des ressources et des efforts de la communauté internationale aux fins du redressement social et économique du Viet Nam".
2. A cet égard, on se souviendra qu'au cours des deux dernières années, le Secrétaire général a pris un certain nombre de mesures préliminaires concernant l'assistance internationale à apporter au Viet Nam dans ses efforts de redressement, et qu'il a notamment chargé M. Victor Umbricht de s'occuper de la question. M. Umbricht s'est acquitté de cette tâche en travaillant à temps partiel sans rémunération.
3. Si l'Assemblée générale adopte cette résolution, le Secrétaire général a l'intention de confier à M. Umbricht le soin de coordonner la mobilisation encore plus poussée des ressources et des efforts de la communauté internationale aux fins du redressement social et économique du Viet Nam. M. Umbricht a fait savoir qu'il accepterait de se charger de cette tâche, toujours sans rémunération.
4. Le Secrétaire général a en outre l'intention de fournir l'appui fonctionnel éventuellement nécessaire au coordonnateur dans les limites des ressources déjà autorisées.
5. Les incidences financières du projet de résolution se limiteraient donc aux frais de voyage et aux indemnités journalières de subsistance, au coût du personnel de secrétariat et aux dépenses de communications. Toutes ces dépenses sont estimées comme suit pour 1978 :

		<u>Dollars</u>
Chapitre 1 :	Frais de voyage et indemnités de subsistance	25 000
	12 mois de travail de secrétaire	15 050
Chapitre 22 ^{1/} :	Communications	<u>3 000</u>
	Total partiel	43 050
Chapitre 25 :	Contributions du personnel	3 500
Chapitre 2 des recettes :	Recettes provenant des contributions du personnel	<u>(3 500)</u>
	Total	<u>43 050</u>

^{1/} Le coût des services communs, estimé à 4 080 dollars (meublier - 715 dollars, logement - 2 650 dollars, fournitures de bureau - 165 dollars, machines de bureau - 550 dollars), correspondant au poste de secrétaire, pourrait être couvert dans les limites des ressources déjà autorisées.